

ÉTAPE 1



À l'origine, c'était le Coussoul

Voici le milieu qui dominait en Crau avant l'irrigation : le Coussoul, une vaste étendue plane, recouverte de galets ronds, portés par la Durance jusqu'au début de la dernière glaciation. On comptait au XVIII^e siècle 38 000 hectares de Coussouls contre 10 000 hectares aujourd'hui.

Ce milieu peut paraître vide, homogène au premier abord. C'est pourtant le seul exemple de steppe naturelle en Europe occidentale. Le Coussoul est un milieu naturel très spécifique. La diversité des espèces végétales est liée au pâturage de ce milieu depuis des millénaires. Le Coussoul attire également une communauté d'oiseaux spécifiques, venus d'Afrique, qui trouvent ici le milieu qui leur convient. Il abrite par exemple la seule population de Ganga Cata de France et deux insectes caractéristiques : le Bypreste et le Criquet de Crau. La réduction et le morcellement des Coussouls peuvent engendrer leur disparition.

Les Coussouls ont été fortement impactés par l'arrivée de l'irrigation qui a modifié ce milieu. Une volonté de protéger les Coussouls a émergé dans les années 70, aboutissant en 2001 à la création de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau.

Le Coussoul en automne.
On a compté un record de 50 espèces végétales au m² dans les coussouls ! Elles ont su s'adapter à la sécheresse en été, au mistral en hiver et résister à la dent des moutons



© N. Vincent-Martin
CEN PACA

© Fanette Bugaud-CEN PACA



A. Wolff
gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau (Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA)

« Le classement en Réserve Naturelle a mis du temps à aboutir, car les Coussouls sont situés sur une terre où les enjeux politiques et économiques sont nombreux. Plusieurs raisons justifient cette protection : le Coussoul est d'abord un milieu naturel qui a perdu 75% de sa surface : ce qui justifie en soi sa protection. C'est l'habitat d'une flore et d'une faune spécifiques. Enfin, c'est un milieu qui peine à se régénérer lorsqu'il est perturbé. Toute modification de ce milieu est irréversible. »

! BON À SAVOIR

La Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau couvre 7500 hectares, sur 7 communes de Crau. Les parcelles protégées sont signalées par un logo indiquant une réglementation particulière. La Crau de Terrusse, le Coussoul d'Asè, présents sur le parcours en font partie. Le classement en réserve naturelle garantit la pérennité du Coussoul qui ne subira pas de bouleversements pouvant être à l'origine de sa destruction.

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

p. 16-17 : « Durance un jour. Durance toujours » • p. 48-49 : « Entre deux eaux » • p. 50 : La maison de la Crau, le Coussoul de Peau de Meau.

POUR ACCÉDER À L'ÉTAPE 2 : Continuer à longer la voie ferrée jusqu'à l'intersection et prendre sur votre gauche. Continuer jusqu'au panneau « chemin Poissonnier - VC11 » et tourner à gauche sur le chemin de terre qui longe le canal du Meyrol sur votre gauche et sur quelques mètres. Passer le pont en tournant à gauche sur le chemin de Saint-Chamas - VC23. Continuer tout droit sur ce chemin en terre traversant un bois, des vergers et des prairies, pendant 2 km environ. Continuer ensuite sur la route goudronnée. Passer au-dessus du pont traversant deux canaux et arrêtez-vous. Vous êtes à l'étape 2.



départ

7,5 km

14,5 km

18 km

20 km

25 km

28 km